L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An..................	$3 00
Six Mois..................	1
Quatre Mois..................	1

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Andrew Doriocourt, Jr. Agent, vs Francois ou Alfred Francois Corbert.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 18,394—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, agissant pour R. H. Downing juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, MARDI le 10me jour d'octobre 1905, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre désignée par le No 4, ladite portion de terre mesurant 43 pieds 8 pouces de face au Chemin Gentilly sur 18 arpents de profondeur, dans le 3me district de cette ville sur ledit lot de terre passe le N. O., Mobile & Chattanooga Rail Road, maintenant le L. and N. Rail Road, d'après le croquis, lequel est en cela annexé audit acte, ledit acte est enregistré dans le livre des transferts 171, folio 261. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

9 sept—9 17 24—oct 1 8 10

Peter Killeen vs V. Brevard.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 22,560—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 19me jour de septembre 1905, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot d'épiceries assor les liqueurs, verreries, balances une boîte à bière, licences d'Etat et de ville, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Ed. P. Foley, avocat pour le demandeur.

8 sept—8 13 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de William J. Kelly

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76,989 Division D—Attendu que Mme Katie Twohig, veuve de Edward Kelly, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William J. Kelly, décédé intestat, avis est par le present donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à dédnire, dans les sept jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — L. Robert Rivarde, avocat.

9 sept—1 f

Succession de Alice Bowles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,105—Division A—Attendu que Mme Joséphine Michel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Alice Bowles, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier Geo. Montgomery, avocat. 9 sept—1f

Succession de Michael Scheele.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 77,065—Division B—Attendu que Mme Catherine Scheele, la femme divorcée de Hugh McDonald, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Michael Scheele, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier,—Geo. Montgomery, avocat. 9 sept—9 13 18

Succession de Mme Jeanne Mantempe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,338—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Michel Dutrey, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —G. G. Kronenberger, avocat.

6 sept—6 10 15

Succession de Mme Christina Nies,

Veuve de Philip Haag, et femme décédée de Maximilian Hambacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 76,014—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Maximilian Hambacher, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — J. P. Sullivan, avocat. 6 sept—6 10 15

Succession de Veuve Mathilda Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 75,383—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward W. Kuss, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — E. W. Bischow avocat. 2sept—2 6 11

Succession de Joseph Delmonde.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, No 77,015—Division A—Attendu que Mme Virgin Greco, veuve de Joseph Delmonde, a présenté à la Cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Delmonde, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier F. A. Lambert, avocat.

2 sept—2 6 11

AVIS AUX CREANCIERS.

A. R. Brousseau versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 50,957 — Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—Saunders & Gurley, avocats 6 sept—6 10 15

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

1311 RUE ST-FERDINAND.

Successions (consolidées) de Mme Mary Hubbard & John Monahan—No 76,588—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur, bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 14 septembre 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d un ordre daté le 10 août 1905, de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 10, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinant, Press, Villeré et Urquhart, sur un plan marqué No 2, fait par L. Reizenstein, voyer, daté le 22 février 1859, déposé en l'étude de C. V Foulon, ancien notaire, ledit lot mesurant 31 pieds de face à la rue St Ferdinand par 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple contenant environ trois chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un an en deux billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passé par devant James J. Woulfe, notaire, devant contenir toutes les clauses coutumières de sécurité, les taxes de 1905 devant être assumées par l'acquéreur, le transfert de la police d'assurance.

13 août—13 20 27—sept 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Jane Casey,

femme décédée de William Casey.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 28 SEPTEMBRE 1905,

en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. John St-Paul, juge de la Division C, maintenant absent en congé.

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 9 dans l ilet numéro 554, borné par les rues Gasquet, Palmyre, Tonti et Rocheblave, sur un plan dressé par A. De Armas, daté le 27 novembre 1868 et déposé en l'étude de A. Dreyfous, notaire, et connu par le numéro municipal 2430 avenue Cleveland; ledit lot mesure en mesure américaine 27 pieds 1 pouce de face à l'avenue Cleveland (autrefois rue Gasquet) par 105 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en un cottage simple en bois couvert en ardoises avec entrée pour voiture sur le côté, contenant 4 chambres, citernes, hangar, etc.

Une jolie résidence ou un excellent placement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en billets en un et deux ans à 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par première hypothèque, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant ———, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 aout—27—sept 3 10 17 24 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du Bateau "Resolute" et du Bateau-Remorqueur "James Laughlin", Et de dragues, barges, bateau-pompe, appareils de treuillage, gréements et accessoires, etc.

Dans l'affaire de la New Orleans Sand and Gravel Company vs Pittsburg, Gravel and Dredging Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 76,924—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 22 septembre 1905, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le bateau à vapeur "Resolute", tonnage enregistré 207.78 tonnes, longueur 139.6 pieds, profondeur de la cale 3.9 pieds; No officiel 110,510, son gréement, appareil et meubles.

Le bateau-remorqueur "James Laughlin" enregistré comme tonnage 28 tonnes; No officiel 75,961, son gréement, appareil et meubles.

Le bateau dragueur "Alfred" (maintenant "Monongahela") et "Hercules", leur appareillage, gréements et meubles

Le bateau pompe "Irma", ses appareils gréements et meubles.

Dix barges à gravois une barge de chauffage, une "end dock" et deux vieilles barges, avec tous leur gréements, appareils et meubles.

Une installation de grillages; un lot d'outils et accessoirs, une pompe et tuyaux.

Toutes les dites propriétés se trouvent dans le voisinage immédiat de la levée au pied de l'avenue Peters.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Foster, Milling, Godchaux et Sanders, avocats pour la demanderesse

22 aout—22 25—sept 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le sherif d'un piano "Crown".

Junius Hart Piano House, Limited vs James Farley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,711—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 11 septembre 1905, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un piano "Crown".

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions — Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Solomon Wolff, avocat pour la demanderesse. 31 aout—31—Sept 6 11

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT — Division B—No 77,018—Ike Schimsky vs ses créanciers.—Ordre Considérant la pétition précitée, et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés avec cela enregistrés;

Il est ordonné qu'après due publications, avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers du dit Ike Schimsky soit convoquée en forme d'après la loi, pardevant Scott E. Beer, notaire, en son étude, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, 320 rue St Charles, commençant le 29me jour de septembre 1905, à 10 heures a. m., pour voter sur l'application du pétitionnaire pour un répit de douze, dix-huit et vingt quatre mois, de la date de l'homologation de la même ou des créanciers, en paiements égaux à terme et sans intérêt.

Il est en outre ordonné que H. B McMurray, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit Ike Schimsky soient suspendues.

Nouvelle Orléans, Lne., 25 août 1905.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE,

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Div. B, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:

L. W. GUNTHER, Député Greffier.

E. M. Cahn, avocat.

29 août—29—sept 6 15 21 27

VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Roberts

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

IN RE SUCCESSION DE CHARLES B. VILLEMEUR.

Cour Civile de District—Division D—No 76,815.

PAR RAMSEY & ROBERTS—Cicero A. Ramsey, Encanteur — Bureau 342 rue Carondelet—LUNDI, le 18 septembre 1905, à 10 heures a. m. au 5729 rue Magasine, à l'encoignure de l'Avenue Nashville. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Division D, maintenant absent, daté et signé le 5 septembre 1905, et rendu dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot d'épiceries, vins, liqueurs, etc., incluant la clientèle des affaires, etc., un cheval et wagon et un lot de meubles de maison. Bon emplacement d'affaires. L'épicerie devant être vendue "comme bien achalandée". Conditions comptant et livraison immédiate.

A. DANZIGER, avocat.

7 sept—7 10 17 18

Carrère & Keeney.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

2830-2832 rue Erato, à l'encoignure de la rue Willow, ilet des rues Clara et Thalie.

JEUDI, le 28 septembre 1905.

Succession de Mary Ann McCarthy, veuve de John Hudson.

No 76,791 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR JAMES F. KEENEY Encanteur, Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 28 septembre 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 24 août 1905, par l'Hon. W.B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère pub ique de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 451 borné par les rues Willow, Thalie, Clara et Erato, désigné par le numéro huit sur un plan dressé par Heding Schadaum, architecte, le 27 mai 1854, déposé en l'étude de William Shannon, comme plan No 27, ledit lot mesurant en mesure américaine, d'après ledit plan, trente et un pieds sept pouces de face à la rue Erato, par cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles formant l'encoignure des rues Erato et Willow.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois situé sur la banquette contenant 4 chambres, hangar cour, etc., sur un côté, et 5 chambres, citerne, hangar, cour, etc., sur l'autre côté, et connu comme 2830-2832 rue Erato.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

JAMES F. KEENEY,

Encanteur, 806 rue Perdido.

27 aout—27—sept 3 10 17 24 27 28

Macon & Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—D'UNE—

Encoignure Lucrative d'Affaires

—ET—

COTTAGES DOUBLES

SUR ET PRES DE LA

Magnifique Avenue Claiborne, dans une bonne localité.

TROISIEME DISTRICT.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 28 septembre 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 15 août 1905 et signé le 21 août 1905 et en vertu d'un ordre daté le 24 août 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de George Landry, No 71,890 du dossier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Le joli cottage double en bois, à un étage, avec mansarde Nos 1636 et 1638 avenue Claiborne, contenant 5 chambres de chaque côté. Le lot de terre situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, autrefois nommé Faubourg Marigny, dans l'ilet 633-34, borné par l'avenue Claiborne, les rues Annette, Robertson (autrefois rue St Jean Baptiste) et l'avenue St Bernard, désigné par le No 16 (de l'ancien ilet 47), d'après un plan de Jos. Pilié, daté le 29 avril 1838, déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, sous le No 65, dans son livre de plans. Ledit lot de terre mesurant 31' 11" 2"' de face à l'avenue Claiborne sur 96' 1" 6"' de profondeur entre lignes parallèles

2° Le magasin et résidence en bois à un étage, contenant magasin et plusieurs chambres à coucher, Nos 1605 et 1609 avenue Claiborne, à l'encoignure de la rue Nouvelle-Orléans, et la bâtisse en bois à un étage contiguë au No 1611 avenue Claiborne, servant comme boutique de forgeron. Le terrain est décrit comme une certaine grande portion de terre située dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet 754 borné par l'avenue Claiborne, les rues Derbigny (autrefois Prosper), Nouvelle-Orléans et Allen (autrefois Nouveau St Bernard), et composée de deux plus petites portions de terre désignées par les lettres A et B sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, le 2 novembre 1903 et annexé au dit inventaire de la succession de George Landry pris par et devant B. Rouen, notaire, le 2 novembre 1903 d'après ledit plan lesdites portions A et B mesurant ensemble 57' 8" 3"' de face à l'avenue Claiborne sur une profondeur et façade à la rue Nouvelle-Orléans de 100' 11" et une première profondeur sur l'autre ligne de côté, vers la rue Allen sur une divergente ligne oblique de 80 pieds, de là s'élargissant sur une ligne parallèle à l'avenue Claiborne, et courant vers la rue Allen, 32 pieds, de là une deuxième profondeur sur une ligne courant vers la rue Derbigny de 8' 11" jusqu'à la ligne du fond et 104' 8" de largeur sur la ligne du fond.

3° Le cottage double en bois à un étage Nos 1615 et 1617 rue Nouvelle Orléans, contenant 4 chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet que et est contigu à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite; ledit lot est désigné par la lettre C sur le plan ci-dessus mentionné et le certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, et mesurant 33' 3" 6"' de face à la rue Nouvelle Orléans, 38' 9" 2"' dans le fond, sur un profondeur sur la ligne le divisant de la propriété désignée par les lettres A et B sur ledit plan de 104' 8" et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Derbigny 110' 6".

4° Les bâtisses à un et deux étages en bois, No 1636 rue Nouvelle-Orléans, contenant plusieurs chambres. Le lot de terre est situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 755 borné par les rues St Bernard [autrefois White], Derbigny [autrefois Prosper], Nouvelle-Orléans et l'avenue Claiborne, désigné par la lettre E, sur le plan ci-dessus mentionné et le certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, d'après ledit plan ledit lot commençant à une distance de 27' 0" 6"' de l'encoignure des rues Nouvelle Orléans et Derbigny et mesurant 26' 7" 6"' de face à la rue Nouvelle Orléans, 26' 5" de largeur dans le fond, sur une profondeur sur une ligne de côté vers la rue Derbigny de 81' 6" et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers l'avenue Claiborne de 81' 6" 2"'.

Toutes les propriétés ci dessus sont dans un bon voisinage pour affaires et résidences et ayant l'usage de belles lignes de chars. Tout près se trouve le marché St Bernard avec le grand trafic ici concentré. Placements qui paieront et augmenteront.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans de la date de l'adjudication, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assument les taxes d'Etat de 1905 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Les loyers de la propriété appartenant à l'acheteur après la date de la signature de l'acte de vente, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs.

James J. McLoughlin, John G. Robin, Armand Romain, avocats.

27 août—27—sept 3 10 17 24 28

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par EISEMAN & LAZARUS

Partage judiciaire de la Succession de Valeur du défunt

JOHN LANGE SR.

GRANDE OCCASION

POUR

DE PETIT PLACEURS ET CHERCHEUR DE DEMEURES

Les ci-après cottages productifs simples et doubles. Bâtisses à 2 étages et Propriétés non-améliorées dans les 1er et 3me Districts.

COTTAGES DOUBLES.

No 2—2907-09 Bourgogne.
No 4—2712-14 rue St Claude.
No 7—1200-02 rue Clouet.
No 7—3051-53 rue Marais.
No 9—2725-27 rue Urquhart.
No 12—1235-37 avenue Lafayette.
No 12—1239-41 avenue Lafayette.
No 12—1243 45 avenue Lafayette.
No 13—1301 03 avenue Lafayette.
No 13—1305 07 avenue Lafayette.
No 13—1309 11 avenue Lafayette.
No 14 2617 19 rue Urquhart.

COTTAGES SIMPLES.

No 2—2911 rue Bourgogne.
No 4—2716 rue St Claude.
No 5—1121 rue St-Ferdinand.
No 5—1123 rue St-Ferdinand.
No 6—1125 rue St-Ferdinand.
No 7—1208 rue Clouet.
No 8—1404 avenue Lafayette.

BATISSES A DEUX ETAGES.

No 12—2612 rue Urquhart.
No 14——— rue Urquhart, entre Lafayette et la rue Port, "square Villeré.
No 2—1219 rue Sud Peters.

PROPRIÉTÉ NON AMÉLIOREES.

No 1—Lot à l'encoignure des rues Touro et Roman, ilet Français et Derbigny.
No 18—Deux lots dans l'ilet borné par les rues Claiborne, St-Ferdinand, Press et Robertson.
Nos 15, 16, 17—6 lots dans l'ilet borné par les rues Port, Urquhart, Villeré et l'avenue Lafayette.

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIÈRES ET D'ENCAN

225-227-229 RUE BARONNE.

LE MERCREDI, 4 OCTOBRE, 1905, A MIDI.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, BUREAU, 418 BATISSE HIBERNIA. MEYER EISEMAN, ENCANTEUR.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement de l'Hon Walter B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 67,549, intitulée Annie Lange et al. vs Charles Lange et al. rendu le 25 juillet 1905, et signé le 3 août 1905 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières et d'Encan Nos 225-229 rue Baronne, le 4 octobre 1905, à midi, la propriété ci-après décrite:

1° (a) Un certain portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ladessus y appartenant ou de quelques façon en dépendant, situé dans le troisième district désigné comme lot No 7 dans l'ilet borné par les rues Roman, Touro, Français et Derbigny, mesurant trente pieds de face à la rue Roman, par une profondeur de trente-deux pieds.

(b) Un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné sur la liste d'assessement comme lot No 6, et mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Touro (autrefois Union) sur cinquante six pieds de profondeur et façade à la rue Roman, mesure américaine; sans améliorations.

2° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, désignés par les numéros 6 et 7, sur un plan fait par Hedin, daté le 9 février 1848. Lesdits lots mesurant chacun vingt deux pieds, huit pouces et neuf lignes de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages No 1219 rue Sud Peters.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Montegut, Bourgogne, Remparts et Press, désigné par la lettre B, d'après un devis fait par A. De Armas, dépu é voyer de ville, le 22 mars 1881, mesurant cinquante pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un cottage double et un cottage simple, connus par les Nos municipaux 2907, 2909 et 2911 rue Bourgogne.

4° (a) Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le faubourg Washington, maintenant le troisième district, dans l'ilet borné par les rues Port, Remparts, St Ferdinand et St Claude, désigné par le numéro 11, sur un plan par Louis Pilié, daté le 21 novembre 1884, ledit lot ou portion de terre, mesurant en mesure américaine, trente huit pieds de face à la rue St Claude par une profondeur de cent pieds.

(b) Un autre lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, etc, situé dans le même district et ilet comme le lot ci-dessus décrit sur le côté le plus près de la rue Port, et mesurant vingt pieds de face à la rue St Claude sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et faisant une partie du lot de terre désigné comme lot No 22.

Les améliorations sur cette propriété consistant d'un cottage double et un cottage simple et sont connus par les Nos municipaux 2712, 2714 et 2716 rue St Claude.

5° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Marais, St Claude et Press, le dit morceau de terre devant être pris à une distance de vingt neuf pieds, sept pouces et neuf lignes de l'encoignure de la rue Marais et mesurant vingt neuf pieds sept pouces et neuf lignes de face à la rue St Ferdinand sur cent vingt pieds de profondeur.

Les améliorations sur cette propriété consistent de deux cottages simples et sont connues par les numéros municipaux 1121 et 1123 rue St Ferdinand.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district, dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Marais, Press et St Claude et désigné par le numéro 1, sur un plan fait par L. Bergi, voyer, daté le 1er juin 1848. Ledit lot mesure trente pieds de face à la rue St Ferdinand sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sur cette propriété consistant d'un cottage simple et connu par le No municipal 1125 rue St Ferdinand.

7° Trois certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quel que façon en dépendant, situés dans le troisième district dans l'ilet borné par les rues Clouet, Marais, Félicians et Urquhart, désignés par les numéros 1, 2 et 24 d'après un plan fait par P. Boudousquié architecte. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Clouet et Marais, mesurant trente deux pieds de face à la rue Clouet sur cent deux pieds, dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue Marais. Le lot No 2 est contigu au ci-dessus, mesurant trente et un pieds de face à la rue Clouet sur cent deux pieds, dix pouces et six lignes de profondeur. Le lot No 23 formant la clé, mesurant trente pieds de face à la rue Marais sur cent soixante et onze pieds, trois pouces et six lignes de profondeur.

Les améliorations sur cette propriété consistent de deux cottages doubles et un cottage simple connus par les Nos municipaux 1200 et 1202 rue Clouet, et 1208 rue Clouet, et 3051 et 3053 rue Marais.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District, désigné par le No 2 dans l'ilet No 611, compris entre l'avenue Lafayette, les rues Villeré [autrefois rue Girod], Art et Robinson, sur un plan No 24 en l'étude du défunt S. Magner, notaire, lequel lot mesurant en mesure américaine trente quatre pieds de face à l'avenue Lafayette sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ladite propriété consistant d'un cottage simple connu par le numéro municipal 1404 avenue Lafayette.

9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Girod, Port et St Ferdinand, mesurant trente huit pieds, dix et deux tiers de pouces de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ladite propriété consistant en un cottage double et sont connues par les numéros municipaux 2725 et 2727 rue Urquhart.

10° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ladessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District dans l'ilet désigné par le No 487 sur le roll d'assessement de la ville de la Nouvelle Orléans, lequel est borné par les rues Urquhart, Port Marais et l'avenue Lafayette, désignés sur un plan partionnier fait par De Pouilly, le 20 août 1836, comme lots Nos 22 et 23, lesquels mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 22 mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Urquhart sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et ledit lot No 23 mesurant vingt huit pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Urquhart par cent pieds de profondeur et façade à l'avenue Lafayette, duquel forme l'encoignure.

11° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district, dans l'ilet No 487, lequel est borné par les rues Urquhart, Marais et Port et l'avenue Lafayette, désigné comme lot No 21 sur un plan de De Pouilly, daté le 20 août 1836, et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur.

12° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que les deux propriétés ci-dessus décrites en dernier lieu, sont contigus au même et mesurant vingt neuf pieds, six pouces de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur. Cette propriété ci-dessus décrite comme Nos 10, 11, 12, sera vendue d'après un arpentage et une subdivision faite en août le 31 1905 par H. C. Brown, député voyer de ville, comme suit:

Le lot A mesurant 32' 1" de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur de 70' 4" entre lignes parallèles, et formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Urquhart. Le lot B est contigu au lot A, mesurant 33' 7" de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur de 70' 4," entre lignes parallèles. Le lot C est contigu au lot B et mesurant 34' 4" de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur de 70' 4" entre lignes parallèles.

Les améliorations sur les trois lots ci-dessus décrits sont connues par les numéros municipaux 1235, 1237, 1239, 1241 1243 et 1245 Avenue Lafayette, comprenant trois cottages doubles.

Le lot D est le fond des lots A, B et C, et fait face à la rue Urquhart, le lot D mesure 45' 9" de face à la rue Urquhart sur une profondeur de 109" et mesurant dans le fond 45' 9" et 4"'

Les améliorations consistent en une résidence à deux étages, connues par le No 2612 rue Urquhart.

13° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situées dans le Troisième District, désignés par les numéros 1 et 2 de l'ilet No 17, bornés par les rues Girod, ou Villeré, Urquhart et Port et l'avenue Lafayette, sur un plan fait par Pilié, voyer, le 21 déc. 1844, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun environ vingt neuf pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Urquhart et de l'avenue Lafayette.

Cette propriété sera vendu d'après un arpentage et de subdivision fait le 31 août 1905 par H. C. Brown, député voyer de ville comme suite:

Le lot A mesurant 30' 2" de face à l'avenue Lafayette, sur une profondeur entre lignes parallèles de 58' et formant le coin des rues Urquhart et Lafayette. Le lot B mesurant 32' 2" sur l'avenue Lafayette par 58' entre lignes parallèles, et est contigu au lot A. Le lot C mesurant 35', 8', x 58' et contigu au lot B.

Les améliorations consistant de 3 cottages double, connus comme les numéros municipaux 1301, 1303, 1305, 1307, 1309 et 1311 avenue Lafayette.

14° Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ladessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, District Demoye, désignés par les Nos 3, 4 et 5, dans l'ilet No 17 borné par la rue Urquhart, l'avenue Lafayette, les rues Girod et Port, sur un plan fait par L. H. Pilié, daté le 21 décembre 1844 lesquels lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurant, en mesure américaine, chacun vingt neuf pieds de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété consistent en un cottage double connu comme les numéros municipaux 2617 et 2619 rue Urquhart, et aussi une bâtisse en briques à deux étages sans numéro.

15° Deux certaines lots de terre vacants, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros 27 et 28, bornés par l'avenue Lafayette, les rues Girod, Urquhart et Port, d'après le plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 21 décembre 1844; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun vingt huit pieds deux pouces de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente pieds trois pouces et six lignes.

Propriétés non améliorées.

16° Un certain lot de terre vacant, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ladessus y appartenant ou de quelques façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 8, borné par l'Avenue Lafayette, les rues Girod, Urquhart et Port, commençant à une distance de vingt neuf pieds de l'encoignure de la rue Port et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur.

Propriété non améliorée.

17° Trois certains lots de terre (vacants), ensembles avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ladessus qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le troisième district de cette ville, désignés comme lots numéros 10, 11 et 12, bornés par l'avenue Lafayette, les rues Girod, Urquhart et Port, les dits lots sont ainsi désignés sur un plan de De Pouilly, daté le 20 août 1836, et d'après cela mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 10 et 11 mesurant chacun vingt huit pieds et deux pouces de face à la rue Port, sur cent trente pieds, trois pouces et six lignes entre lignes parallèles et le lot No 12 mesurant vingt huit pieds, quart pouces de face à la rue Port, sur cent (trente pieds, trois pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Propriétés non améliorées.

18° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district, désignés comme lots Nos 24 et No 25, ilet No 650 borné par les rues St Ferdinand, Press, Robertson et Claiborne, et mesurant soixante pieds de face à la rue Claiborne sur 170 pieds de profondeur.

Propriétés non améliorées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur portant sept pour cent par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque, lien de vendeur et privilège, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, toutes deux de ville et d'Etat, pour l'année 1905.

Les actes de vente pardevant Herman Michel, notaire aux frais de l'acquéreur. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

EISEMAN & LAZARUS,

Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières, 418 Bâtisse de la Banque Hibernia.

Les plans seront exhibés à la Bourse des Propriétés Foncières et d'Encan, 225, 227, 229 rue Baronne, après le 25 septembre 1905 ou plus tôt au bureau de Eiseman & Lazarus, 418 Bâtisse Hibernia.

Henry L. Lazarus, avocat des plaignants.

Gage, Baldwin & Crabites, avocats des défendants.

3 sept—3 10 17 24—oct 1 4

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Armand Kerlec Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,062—Division A—Attendu que John Baldini a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Armand Kerlec Sr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert J. Maloney, avocat.

2 sept—2 6 11

Succession de William G. Blasdel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 77,085—Division D—Attendu que Frances E. Fitzpatrick, veuve de William G. Blasdel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William G. Blasdel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Andrew Fitzpatrick, avocat.

8 sept—8 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Leopold Toifel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,060—Division D—Attendu que Leopold C Toifel, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Leopold Toifel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Joe F. Walton, avocat

1er sept—1 5 10

Succession de Michael Scheele.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 77,065—Division B—Attendu que Catharine Scheele a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Scheele, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—George Montgomery & Alfred D. Danziger, avocats. 1er sept—1er 5 10

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.